

Bilan de la concertation
 PLU Lentilly

Table des matières

1.	Contexte et enjeux de la révision du PLU	3
1.1.	Qu'est-ce qu'un PLU ?	3
1.2.	Le PLU de la commune de Lentilly	3
1.3.	Enjeux du PLU	4
1.4.	Introduction à la concertation	6
2.	Chiffres clés	6
3.	Dispositif de communication	7
3.1.	Articles parus dans le bulletin municipal	7
	7
3.1.1.	Mise en révision du PLU - 2021	7
3.1.2.	Lancement de la révision du PLU - 2021	7
3.1.3.	Annnonce de la réunion publique « PADD » – 2021	7
3.1.4.	Annulation de l'approbation du PLU 2020 - 2022	8
3.1.5.	Avancée de la révision du PLU - 2022	8
3.1.6.	Mention des modifications du PLU – 2023	9
3.1.7.	Article « Mieux comprendre le PLU en 4 questions » - 2023	9
3.1.8.	Avancement du volet « trame verte » du PLU – 2023	9
3.2.	Plaquette d'information	10
3.3.	Communication sur les réseaux sociaux	10
3.3.1.	Facebook	10
3.3.2.	Instagram	11
3.4.	Rubrique dédiée sur le site Internet de la Mairie de Lentilly	12
3.5.	Panneaux	12
4.	Déroulé de la concertation	12
4.1.	Rencontre terrain - Dimanche 28 mars 2021	12
4.2.	Plateforme numérique – 29 mars 2021	13
4.3.	Cahier d'observation – Lundi 29 mars 2021	13
4.4.	Réunion publique de lancement – Mardi 6 avril 2021	13
4.5.	Réunion associations - 7 avril 2021	13
4.6.	Réunion publique de Diagnostic – Mardi 21 septembre 2021	13
4.7.	Point rencontre – Dimanche 26 septembre 2021	14
4.8.	Balade urbaine – Samedi 9 octobre 2021	14



4.9. Atelier Habitat / urbanisme – Lundi 11 octobre 2021	14
4.10. Atelier Economie / agriculture – Mercredi 13 octobre 2021	14
4.11. Atelier Cadre de vie / équipements publics – Lundi 18 octobre 2021	14
4.12. Atelier Environnement / mobilité – Mardi 19 octobre 2021	15
4.13. Atelier Jeunes – Mardi 2 novembre 2021	15
4.14. Point d’information concernant la deuxième phase : PADD – Dimanche 3 avril 2022	15
4.15. Réunion publique : PADD – Mercredi 18 mai 2022	15
4.16. Réunion publique sur le parc du centre - 23 juin 2022	15
4.17. Ateliers et visite du parc sur le parc du centre - 5 juillet 2022	15
4.18. Réunion publique parc du centre - 20 octobre 2022	15
4.19. Réunion publique : OAP – Vendredi 22 septembre 2023.....	16
4.20. Réunion de mi-mandat sur la place du village - 24 septembre 2023	16
4.21. Réunion publique : Présentation de l’étude de circulation – Mercredi 15 novembre 2023	16
4.22. Marche explorative pour la mise en place du plan de circulation - 9 mars 2024	16
4.23. Réunion publique – présentation du projet d’arrêt du PLU – Mardi 4 juin 2024.....	16
5. Analyse.....	16
5.1. Chiffres clés par thématique.....	16
5.2. Analyse thématique « Environnement, paysage et patrimoine »	17
5.2.1. Energie	17
5.2.2. Espaces verts	17
5.2.3. Patrimoine	17
5.2.4. Sensibilisation	18
5.3. Analyse thématique « Activités économiques » (commerce, tourisme et loisirs).....	18
5.3.1. Services et équipements	18
5.3.2. Commerces, entreprises, industries	18
5.3.3. Activités agricoles.....	19
5.3.4. Activité touristique et loisirs	19
5.4. Analyse thématique « Habitat et foncier, dynamiques urbaines ».....	19
5.4.1. Réseaux et risques.....	19
5.4.2. Mobilité	20
5.4.3. Habitat	22
5.4.4. Urbanisme.....	23

1. Contexte et enjeux de la révision du PLU

1.1. Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) regroupe l'ensemble des documents visant à assurer le bon développement urbain des communes. Il fixe les règles d'urbanisme et de construction selon un découpage précis en différentes zones. Il permet d'encadrer rigoureusement les projets urbains, leurs styles architecturaux, leurs impacts sur l'environnement collectif et sur le développement durable. Cet ensemble de plans et de documents sert notamment aux municipalités, aux différents constructeurs et acteurs urbains, aux architectes mais aussi aux citoyens lorsqu'ils sont en demande de permis de construire ou de déclaration préalable de travaux.

Le PLU est un document constitué de plusieurs pièces :

- Un rapport de présentation avec une analyse détaillée de l'environnement, qui explique les choix retenus notamment en matière de consommation d'espace, en s'appuyant sur un diagnostic territorial et une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il doit justifier les règles du PLU.

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui exprime le projet politique du territoire. Il fixe les orientations retenues à l'échelle de commune dans tous les domaines : habitat, déplacements, activité économique et commerciale, environnement urbain et naturel, équipements, réseaux d'énergie ou de communication numérique, loisirs, etc. Il fixe des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et indique les outils de mise en œuvre de ces orientations.

- Le règlement précise les règles d'utilisation des sols, délimitant les parcelles du territoire en zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) ou naturelles et forestières (N). Il indique les destinations et formes des constructions, réserve des terrains pour de futurs équipements ou voies publiques et permet de protéger des espaces naturels.

- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) traduisent le PADD par des orientations thématiques et/ou sectorielles, telles que l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

1.2. Le PLU de la commune de Lentilly

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) établi en 2020 par la commune de Lentilly, s'est vu être annulé en raison d'un manque de concertation et d'une absence de réponse aux exigences de l'Etat. Actuellement, le PLU en vigueur est celui approuvé le 27 mai 2013, relevant ainsi de décision ne faisant plus partie des préoccupations actuelles. Afin répondre aux attentes de l'Etat concernant le développement de l'habitat, la prise en compte des enjeux climatiques et du développement durable, ce PLU est en cours de révision depuis le 4 novembre 2020.

Pour se faire, 4 orientations ont été fixées :

- Organiser une concertation sincère et transparente auprès des habitants en affichant clairement les intentions de la démarche.
- Préserver l'équilibre habitats et zones naturelles en maîtrisant l'étalement urbain ainsi que la densité acceptable.

- Prévoir l'avenir et garantir l'équité en s'interrogeant sur le cadre de vie, la question de l'habitat et l'économie.
- Viser une réelle ambition écologique en accompagnant les habitants au changement climatique.

Selon ces orientations, plusieurs thématiques se sont dessinées, permettant ainsi d'identifier les enjeux de la révision du PLU :

- Thématique 1 : Environnement, paysage et patrimoine
 - Contexte physique et ressource en eau : climat, topographie, géologie et hydrogéologie, hydrologie
 - Qualité de l'air et énergie : consommation d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, qualité de l'air
 - Contexte naturel et fonctionnalités écologiques : protections règlementaires, protections patrimoniales, milieux naturels, fonctionnalités écologiques
 - Diagnostic paysager et patrimonial
- Thématique 2 : Activités économiques (commerce, tourisme et loisirs)
 - Analyse socio-démographie marché immobilier, services et équipements, activités, actifs et emplois
 - Développement économique et commercial : possibilités d'évolution des activités existantes, besoins éventuels liés à l'installation des entreprises
 - Activités agricoles : siège des exploitations, bâtiments techniques, secteurs stratégiques pour les exploitations, mode de faire-valoir des exploitations, avenir des exploitations
 - Activité touristique et loisirs : état des lieux
- Thématique 3 : Habitat et foncier, dynamiques urbaines (mobilité, armature urbaine, dynamique spatiales, ...)
 - Réseaux et risques : assainissement, eau potable, déchets, risques naturels, risques technologiques et nuisances
 - Mobilité : points générateurs de déplacements, analyse de réseau viaire, secteurs de conflits, modes actifs de circulation, desserte en transports en commun, maîtrise des stationnements
 - Analyse socio-démographie : prospective d'évolution démographique, particularités sociales du territoire, occupation des logements VS demande de logements
 - **Armature urbaine, dynamiques de développement et gisements fonciers** : morphologie urbaine, situation des équipements et services, organisation et armature urbaine, capacités des tissus urbains à évoluer en termes de densité, mise en évidence du processus d'urbanisation des dernières années, effets de l'étalement urbain, analyse comparative des capacités de développement, lien avec les capacités des réseaux et de leur fonctionnement

1.3. Enjeux du PLU

Environnement, paysage et patrimoine

Environnement : Préserver et valoriser les espaces naturels avec limitation de l'urbanisation

- Protéger les milieux à fort enjeu écologique de l'urbanisation
- Maintenir les ruptures d'urbanisation pour préserver la fonctionnalité écologique
- Préserver et renforcer la trame verte dans les espaces
- Limiter l'artificialisation des sols des espaces urbanisés et limiter fortement l'imperméabilisation ;
- Participer aux objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre en favorisant la qualité énergétique dans les secteurs résidentiels et économiques et en organisant le territoire pour réduire les déplacements motorisés ;
- Intégrer les risques et les nuisances (inondations et nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires) dans les projets d'aménagement par des prescriptions spécifiques et par la limitation du développement urbain dans les secteurs concernés
- Intégrer des mesures de limitation des impacts du réchauffement climatique dans la façon d'aménager en renforçant la végétalisation des espaces bâtis.

Paysage :

- Préserver le paysage des collines cultivées
- Stopper le mitage et l'étalement urbain qui banalise le cadre paysagé
- Poursuivre la valorisation des espaces publics
- Valoriser les points de vue sur le grand paysage
- Préserver et valoriser les patrimoines
- Requalifier le paysage des traversées routières
- Traiter les transitions paysagères entre l'espace urbain et l'espace agricole avec des haies bocagères et des espaces de transition pouvant être supports d'usage (chemins)
- Renforcer la qualité des espaces économiques

Développement urbain

Organisation urbaine : limiter l'aménagement urbain

- Travailler la notion « d'habitabilité » urbaine dans le cadre de la densification en équilibre avec la qualité du cadre de vie et la capacité de la collectivité à accompagner ce développement
- Encourager une densification maîtrisée autour de la gare du bourg et élargir la centralité
- Renforcer les maillages modes actifs depuis les quartiers résidentiels vers les gares, les commerces et les équipements
- Poursuivre la diversification des formes urbaines vers plus de compacité
- Ralentir le développement des quartiers périphériques afin de ne pas engendrer de circulations automobiles supplémentaires et d'arrêter la consommation d'espaces naturels et agricoles

Croissance démographique et production de logements : ajuster le développement de l'habitat en tenant compte de la mixité sociale

- Trouver un équilibre entre le développement de l'habitat collectif nécessaire au renforcement de la mixité sociale et la maîtrise de la consommation et de l'artificialisation d'espaces ;
- Accompagner le développement démographique du territoire par la diversification du parc de logements dans ses formes et ses produits immobiliers pour assurer des parcours résidentiels complets sur la commune ;
- Répondre quantitativement et qualitativement aux besoins du desserrement démographique : logements adaptés aux personnes âgées et logements abordables pour les jeunes actifs...
- Exiger une qualité de la production résidentielle : logements de qualité environnementale, production d'énergie renouvelable, confort climatique, espaces verts résidentiels.

Développement économique : requalification des zones agricoles et valorisation de l'économie sur le territoire

- Renforcer la polarité commerciale du bourg et protéger les linéaires marchands et éviter la dispersion du commerce sur la commune
- Soutenir le développement de l'économie présenteielle
- Limiter le développement aux abords des bâtiments agricoles existants, afin de laisser aux agriculteurs la possibilité de faire évoluer leurs bâtiments
- Faciliter l'implantation de nouveaux projets agricoles notamment ceux qui permettent de développer une réponse aux besoins de proximité
- Anticiper les besoins en matière de foncier nu, de locaux, de services aux entreprises et prévoir un foncier dédié priorisé sur le secteur du Charpenay bénéficiant d'une gare.

1.4. Introduction à la concertation

Pour répondre aux attentes de la révision du PLU, une démarche de concertation a été mise en place à destination des habitants. L'objectif était de permettre à la population d'assimiler le PLU, de créer un dialogue avec la collectivité, et de recueillir ses contributions pour enrichir le projet. Chacun des enjeux précités a été abordé lors de différents dispositifs d'expression, permettant ainsi à chacun de partager son opinion sur le sujet. Des points d'informations ont également eu lieu sur des sites à forte fréquentation tel que le marché, permettant une plus grande implication des habitants dans cette démarche.

2. Chiffres clés

- Durée de la concertation : environ 3 ans (du 28 mars 2021 au 5 juin 2024)
- Outils de communication déployés :
 - 1 plaquette d'information sur la révision du PLU
 - 8 parutions dans le bulletin municipal de la Mairie de Lentilly
 - 20 post sur Facebook

- 11 posts sur Instagram
- 2 panneaux d'information
- **Dispositifs de concertation mis en place :**
 - 4 phases présentées en lien avec le processus d'élaboration du PLU : lancement du PLU, diagnostic, PADD, et traduction réglementaire
 - 16 dispositifs d'expression (balade urbaine, ateliers, réunions publiques, rencontres terrains)
 - 1 plateforme numérique
 - 1 cahier d'observation en Mairie
 - La possibilité d'écrire par courrier à la Mairie
 - La possibilité d'écrire par mail à la Mairie
 - Plus de 1 100 personnes ayant participé
 - 410 contributions recensées

3. Dispositifs de communication

3.1. Articles parus dans le bulletin municipal

Flash info

– RÉVISION DU PLU

Lors du Conseil municipal du 4 novembre, les élus ont voté la mise en révision du PLU du 5 mars 2020. Un appel d'offres est en cours auprès de cabinets spécialisés pour nous accompagner dans l'élaboration d'un nouveau PLU. L'objectif est de valider ce nouveau PLU dans un délai de 2 ans.

① Plus d'informations sur les objectifs du futur PLU : www.mairie-Lentilly.fr/Urbanisme/PLU

3.1.1. Mise en révision du PLU - 2021

Pour informer les habitants, la Mairie de Lentilly a annoncé la décision de révision du PLU dans le [bulletin municipal de Janvier 2021](#).

3.1.2. Lancement de la révision du PLU - 2021

Une annonce a été faite dans le [bulletin municipal d'Avril 2021](#) pour informer la population du lancement de la révision du PLU. A cette occasion, la date de la réunion publique de lancement a été communiquée.

DOSSIER SPECIAL PLU

LA RÉVISION DU PLU, C'EST PARTI !

**RÉUNION PUBLIQUE
LANCEMENT DE LA
RÉVISION DU PLU**
Le mardi 6 avril à 20h

Le cadre de travail et le processus seront présentés en détail

En raison du contexte sanitaire, cette réunion sera diffusée en direct sur Youtube "Mairie de Lentilly" (lien disponible le jour J sur le site www.mairie-lentilly.fr)

Soyez nombreux à vous connecter !

Découvrez tout ce que vous devez savoir sur la révision du PLU dans le numéro spécial distribué avec votre bulletin municipal!

3.1.3. Annonce de la réunion publique « PADD » – 2021

Pour informer au mieux la population, la Mairie de Lentilly a publié un rappel concernant la réunion publique axée sur le PADD dans le [bulletin municipal de Novembre 2021](#).

Quelques dates à retenir...

Concert gratuit « Le Boléro de Ravel » vend. 26 novembre 20h30 - Gymnase D.-Rebillard
Fête des marrons sam. 4 décembre 18h – Centre Village
PLU – Réunion publique « PADD » mar. 14 décembre 20h - La Passerelle
Voeux du Maire 2022 - sam. 8 janvier 11h - Centre d'animation
Repas des aînés - jeudi 13 janvier 12h - Centre d'animation

3.1.4. Annulation de l'approbation du PLU 2020 - 2022

URBANISME



Philippe Grimonet
Adjoint à l'aménagement du territoire

Annulation de l'approbation du PLU 2020 et retour au PLU 2013



Comme l'avait anticipé la municipalité en juillet 2020, le PLU adopté le 5 mars 2020 juste avant les élections municipales souffrait d'un certain nombre d'irrégularités.

Dans ces conditions, le conseil municipal avait voté son retrait le 31 juillet 2020, dans l'objectif d'éviter l'insécurité juridique des futures décisions en matière d'urbanisme.

Cependant, les services de l'Etat, défavorables à ce retrait, avaient saisi le juge des référés du tribunal administratif, qui avait décidé de rendre de nouveau le PLU 2020 applicable en attendant un jugement du tribunal au fond.

La municipalité avait pris acte de la décision, et lancé la révision du PLU 2020 en novembre 2020 avec un calendrier resserré visant un nouveau PLU applicable début 2023.

Or, dès le vote du PLU en mars 2020, des particuliers avaient engagé une action en justice pour le faire annuler. **Le tribunal administratif a rendu son verdict**

pour ces recours le 9 décembre 2021. Ce jugement décide d'annuler la délibération du conseil municipal du 5 mars 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Lentilly, pour 2 motifs :

- le projet de PLU comportait des modifications apportées suite à l'enquête publique, dont l'origine de ces modifications n'a pas été établie (notamment : changement de zonage de 5 parcelles au lotissement Pré Martin)
- les conseillers municipaux n'ont pas disposé d'informations suffisantes sur les modifications apportées au PLU après l'enquête publique, ce qui a rendu la procédure irrégulière.

Par conséquent, depuis le 9 décembre 2021 (date du jugement du tribunal administratif), le PLU précédemment adopté en 2013 est de nouveau applicable. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'impact de cette décision sur les modalités d'instruction des dossiers d'urbanisme en cours.

Afin de poursuivre la transmission d'information concernant la révision du PLU, la Mairie a publié un article concernant l'annulation de l'approbation du PLU de 2020 dans le [bulletin municipal de Janvier 2022](#).

3.1.5. Avancée de la révision du PLU - 2022

Où en sommes-nous ?

La révision du PLU lancée en novembre 2020

S'appuyant sur la phase de diagnostic et sur les ateliers de concertation de novembre 2021, les orientations d'aménagement du territoire que nous vous présentons ont pour objectif de :

- Préserver les atouts de notre territoire et l'équilibre entre les zones bâties et les zones naturelles (espaces verts, boisés, jardins partagés, ...)
- Réaliser des projets de qualité et exemplaires (sobriété énergétique, choix des matériaux, zones naturelles, déplacements sécurisés...).
- Maîtriser l'augmentation de la population lentilloise pour qu'elle soit compatible avec nos équipements publics et nos moyens financiers.

L'ouverture d'un parc public de plus de 20 000 m2 au centre village

Les discussions avec les propriétaires se poursuivent pour trouver un accord équilibré en offrant aux Lentillois un parc immense pour se promener au milieu de jardins et d'arbres remarquables, se divertir et se rencontrer avec des jeux pour enfants, des zones de loisirs multiples et des cheminements piétonniers et cyclables. Pour cela, nous développerons des logements intergénérationnels permettant de répondre aux besoins des seniors et à ceux qui souhaitent se rapprocher des commerces tout en veillant à répondre à nos obligations de construction de logements sociaux.

Pour faire part de son avancée sur la révision du PLU, la Mairie a rédigé un article comprenant plusieurs points dédiés au projet dans son [bulletin municipal d'Avril 2022](#).

3.1.6. Mention des modifications du PLU – 2023

Lors du [bulletin municipal de Janvier 2023](#), un article concernant les panneaux photovoltaïques est paru, faisant référence à la modification n°4 de la révision du PLU.



Thierry Magnoli
Conseiller délégué à l'Entretien des bâtiments, Voirie,
Éclairage public et Autorisations d'urbanisme

URBANISME

Panneaux photovoltaïques

Évolution de la réglementation à venir

Afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, de nombreux Lentillois font le choix de déposer une demande d'autorisation de travaux pour la pose de panneaux photovoltaïques.



Cependant, le règlement du Plan Local d'Urbanisme de 2013 **n'autorise pas, pour le moment, l'installation des panneaux photovoltaïques en surimposition** à la toiture.

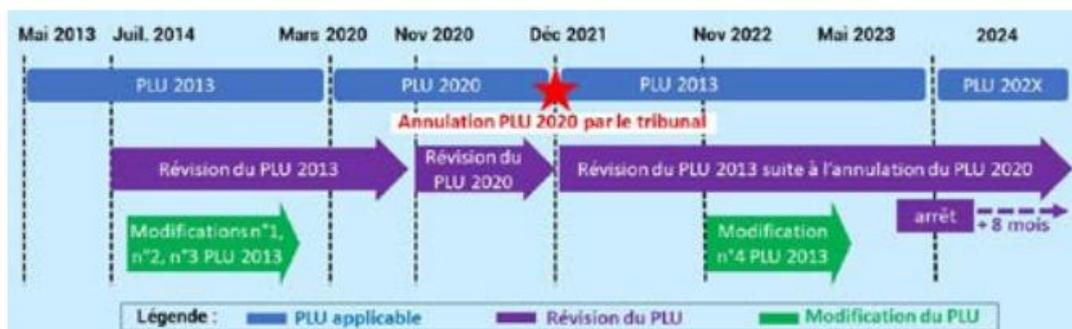
L'article 11.5.2 du *Titre VI Aspect extérieur* des constructions du PLU, prévoit que ce type de travaux doit être réalisé en intégration.

Nous souhaitons promouvoir cet élan et lever cette contrainte le plus rapidement possible. Dans cet objectif, nous vous informons qu'il s'agit d'un des axes de la modification n°4 du PLU 2013 présenté au conseil municipal du 14 septembre et dont l'application est prévue fin mars 2023.

3.1.7. Article « Mieux comprendre le PLU en 4 questions » - 2023

Pour informer davantage la population sur la révision du PLU, un article dédié a été publié dans le [bulletin municipal d'Avril 2023](#). L'article aborde notamment :

- Ce qu'est le PLU ?
- La différence entre la révision générale du PLU et la modification du PLU ?
- En quoi consiste la modification N°4 du PLU 2013 en cours ?
- Date de fin de la révision générale du PLU



3.1.8. Avancement du volet « trame verte » du PLU – 2023

Un court article concernant l'avancement du recensement du patrimoine naturel sur le village de Lentilly est paru dans le [bulletin municipal de Novembre 2023](#).

Avancement du volet "trame verte" de la révision du PLU

La révision du PLU se poursuit, notamment par le recensement exhaustif des éléments constitutifs du patrimoine naturel "à protéger" de la commune, dans le cadre de l'élaboration du zonage et du règlement, en cours : à cet effet, l'été 2023 a permis de poursuivre le recensement des éléments de la trame verte et bleue que constituent les boisements, haies, bosquets, zones humides et mares.

En parallèle, un recensement participatif des arbres remarquables de la commune a été lancé via un questionnaire disponible en mairie et sur internet, pendant l'été.

De nombreuses réponses ont été reçues (plus d'une trentaine) et vont faire l'objet d'un examen par le bureau d'études chargé de l'élaboration des propositions de protections, afin d'être prises en compte dans les documents en cours d'élaboration. Les réponses reçues concernent tous les quartiers de Lentilly et montrent le fort attachement des Lentillois à leur patrimoine paysager et naturel remarquable.

3.2. Plaquette d'information

Lors de l'envoi du [bulletin municipal d'Avril 2021](#) aux habitants, la Mairie de Lentilly a également joint une plaquette intitulée "[Tout savoir sur la révision du PLU](#)" pour informer la population de la démarche concernant la révision du PLU. Ces éléments ont été distribués du mardi 30 mars au vendredi 2 avril 2021.



Les objectifs de cette plaquette étaient les suivants :

- Informer les habitants sur la révision du PLU
- Expliquer aux habitants ce qu'est le PLU ?
- Informer sur les diverses actions mises en place pour contribuer à cette révision du PLU

3.3. Communication sur les réseaux sociaux

3.3.1. Facebook

Une communication accrue sur la page Facebook « [Mairie Lentilly](#) » a été faite pour informer de l'avancement de la révision du PLU, ainsi que des actions et rencontres à venir. Ces publications comportaient également de nombreux rappels de réunions afin de maximiser le nombre de participants. Au total, 20 posts ont permis d'informer la population de la démarche en cours.

- 13/01/2021 - [[Logements sociaux à Lentilly : La commune mise sous procédure de « constat de carence »](#)]
- 26/03/21 - [[Bulletin municipal et plaquette "Pour tout savoir sur la révision du PLU"](#) 
- 26/03/21 - [[Mars 2021 : Lancement de la concertation du PLU](#)]

- 30/03/21 - [[Mardi 6 avril 2021 – Réunion publique de lancement de la révision du PLU](#) 🏠🏠🏠]
- 06/04/21 - [[Rappel : Réunion publique PLU ce soir à 20h en retransmission YouTube](#)]
- 07/04/21 - [[Voir en replay la réunion publique : concertation du PLU 6 avril 2021](#)]
- 14/09/21 - [[Mardi 21 septembre 2021 – Réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#) 🏠🏠🏠]
- 20/09/21 - [[Rappel : Mardi 21 septembre 2021 – Réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#)]
- 22/09/21 - [[Visionner la réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#) 🏠🏠]
- 22/09/21 - [[Concertation PLU : Inscriptions balade et ateliers thématiques](#)]
- 07/10/21 - [[Rappel : Inscriptions balade et ateliers - Révision du PLU](#)]
- 15/12/21 - [[Info PLU : Annulation par le tribunal du PLU approuvé en mars 2020 et retour au PLU de 2013](#)]
- 30/03/22 - [[Point info PLU - Dimanche 3 avril 10h à 12h sur le marché](#)]
- 11/05/22 - [[🏠 Réunion publique d'information relative au PLU « PADD » : Mercredi 18 mai 20h](#)]
- 15/05/22 - [[Rappel : 🏠 Réunion publique d'information relative au PLU « PADD » : Mercredi 18 mai 20h](#)]
- 18/05/22 - [[Rappel ce soir : 🏠 Réunion publique d'information relative au PLU « PADD » : Mercredi 18 mai 20h](#)]
- 18/09/23 - [[Information - Réunion publique d'information relative au PLU « OAP » ce vendredi 22 septembre à la passerelle.](#)]
- 18/09/23 - [[Information - Enquête publique PLU](#)]
- 22/09/23 - [[C'est aujourd'hui - Réunion publique d'information PLU "OAP"](#)]
- 27/05/24 - [[Information - Convocation réunion publique](#)]

3.3.2. Instagram

En plus de la communication effectuée sur Facebook, la communication a également été diffusée sur la page Instagram de la ville de Lentilly ([villedeLentilly](#)). Au total, 11 post ont permis d'informer sa communauté des diverses actions de concertation mise en place par la ville.

- 26/03/21 - [[Bulletin municipal et plaquette "Pour tout savoir sur la révision du PLU"](#) 📄]
- 26/03/21 - [[Mars 2021 : Lancement de la concertation du PLU](#)]
- 16/09/21 - [[Mardi 21 septembre 2021 – Réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#) 🏠🏠🏠]
- 20/09/21 - [[Rappel : Mardi 21 septembre 2021 – Réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#)]
- 22/09/21 - [[Visionner réunion publique sur la phase de diagnostic de la révision du PLU](#) 🏠🏠]
- 22/09/21 - [[Concertation PLU : Inscriptions balade et ateliers thématiques](#)]
- 16/12/21 - [[Info PLU : Annulation par le tribunal du PLU approuvé en mars 2020 et retour au PLU de 2013](#)]
- 30/03/22 - [[Point info PLU - Dimanche 3 avril 10h à 12h sur le marché](#)]
- 11/05/22 - [[🏠 Réunion publique d'information relative au PLU "PADD" : Mercredi 18 mai 20h](#)]



- 15/05/22 - [Rappel : 🗣️ Réunion publique d'information relative au PLU « PADD » : Mercredi 18 mai 20h]
- 18/05/22 - [Rappel ce soir : 🗣️ Réunion publique d'information relative au PLU « PADD » : Mercredi 18 mai 20h]

3.4. Rubrique dédiée sur le site Internet de la Mairie de Lentilly

Pour informer au mieux les habitants sur l'avancement et les actualités de la révision du PLU, la Mairie a conçu une page dédiée sur le site Internet de la mairie, intitulée [PLU Lentilly](#). Cette page reprend notamment :

- Ce qu'est un PLU ?
- Le PLU applicable de 2013
- La chronologie du PLU
- Les modifications apportées
- Les dossiers et avis d'enquêtes publiques
- L'avis d'annulation du PLU de 2020
- Tous les documents relatifs à la révision du PLU

3.5. Panneaux

Dans le but de faire comprendre les enjeux de la révision du PLU, des panneaux ont été réalisés sur les thématiques du paysage et de l'environnement, et sur le développement urbain.



4. Déroulé de la concertation

4.1. Rencontre terrain - Dimanche 28 mars 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 9h – 12h
- Lieu : Marché de Lentilly
- Nombre de contributions : 14

4.2. Plateforme numérique – 29 mars 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Durée : Tout au long de la concertation
- Lieu : Commune de Lentilly au lien suivant : <https://lentilly.plateforme-concertation.fr/>
- Nombre de contributions : 46

4.3. Cahier d'observations – Lundi 29 mars 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Durée : tout au long de la concertation
- Lieu : Mairie de Lentilly
- Nombre de contribution : aucune

4.4. Courriers à la Mairie – Lundi 29 mars 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Durée : tout au long de la concertation
- Lieu : Mairie de Lentilly
- Nombre de contribution : 73

4.4. Mails à la Mairie – Lundi 29 mars 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Durée : tout au long de la concertation
- Lieu : Mairie de Lentilly
- Nombre de contribution : 45

4.4. Réunion publique de lancement – Mardi 6 avril 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 20h-22h
- Lieu : Salle de spectacle « La Passerelle » et diffusée en direct sur YouTube en raison des règles sanitaires en vigueur à cette période, avec un espace de chat disponible pour recueillir les avis des habitants (<https://www.youtube.com/watch?v=Yvffbb4n1sA&t=351s>)
- Nombre de participants : environ 60 participants et 734 vues via le live YouTube
- Nombre de contribution : 19

4.5. Réunion associations - 7 avril 2021

- Publics cibles : associations
- Horaires : 20h-22h
- Lieu : Distanciel
- Nombre de participants : 10
- Nombre de contribution : 10

4.6. Réunion publique de Diagnostic – Mardi 21 septembre 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 20h-22h



- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle, Lentilly et sur le compte YouTube de la Mairie de Lentilly
- Nombre de participants : 70 en présentiel et une vingtaine sur la chaîne YouTube soit environ 90 participants
- Nombre de contribution : 12

4.7. Point rencontre – Dimanche 26 septembre 2021 => indiqué sur page Fb de la Mairie =>

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 10h-12h
- Lieu : Marché de Lentilly
- Echanges informels avec les Lentillois et Lentilloises

4.8. Balade urbaine – Samedi 9 octobre 2021

- Publics cibles : tous les habitants, référents et conseils de quartier
- Horaires : 10h-13h
- Lieu : commune de Lentilly
- Parcours : Place de l’Eglise, Maison de la petite enfance, Espace culturel La Passerelle, 1 Rue du Joly, Parking de l’Europe, Gare de Lentilly, Parc des Cèdres à proximité de la RN 7 puis retour à la Place de l’Eglise
- Nombre de participants : 14
- Nombre de contribution : 17

4.9. Atelier Habitat / urbanisme – Lundi 11 octobre 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 19h-22h
- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle
- Nombre de participants : 17
- Nombre de contribution : 30

4.10. Atelier Economie / agriculture – Mercredi 13 octobre 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 19h-22h
- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle
- Nombre de participants : 8
- Nombre de contribution : 31

4.11. Atelier Cadre de vie / équipements publics – Lundi 18 octobre 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 19h-22h
- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle
- Nombre de participants : 14

- Nombre de contribution : 22

4.12. Atelier Environnement / mobilité – Mardi 19 octobre 2021

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 19h-22h
- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle
- Nombre de participants : 16
- Nombre de contribution : 34

4.13. Atelier Jeunes – Mardi 2 novembre 2021

- Publics cibles : les jeunes et les enfants
- Horaires : 20h-22h
- Lieu : Salle de spectacle, Espace culturel La Passerelle
- Nombre de participants : 24
- Nombre de contribution : 25

4.14. Point d'information concernant la deuxième phase : PADD – Dimanche 3 avril 2022

=> mentionné sur page Fb de la Mairie de Lentilly => Réalisé ?

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 10h-12h
- Lieu : Marché de Lentilly
- Nombre de participants : une cinquantaine
- Nombre de contribution : non applicable

4.15. Réunion publique : PADD – Mercredi 18 mai 2022

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 20h-22h
- Lieu : Espace culturel La Passerelle et sur le compte YouTube de la Mairie de Lentilly
- Nombre de participants : 80 participants en physiques et environ 20 en distanciel soit une centaine de participants
- Nombre de contribution : 15

4.16. Réunion publique sur le parc du centre - 23 juin 2022

4.17. Ateliers et visite du parc sur le parc du centre - 5 juillet 2022

4.18. Réunion publique parc du centre - 20 octobre 2022

4.19. Réunion publique : OAP – Vendredi 22 septembre 2023

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 20h-22h
- Lieu : Espace culturel La Passerelle et sur le compte YouTube de la Mairie de Lentilly
- Nombre de participants : environ 80 personnes en physique et une dizaine sur la chaîne YouTube
- Nombre de contribution : 15

4.20. Réunion de mi-mandat sur la place du village - 24 septembre 2023

- Horaires : 20h-22h
- Lieu : place du village
- Environ 62 propositions des Lentillois

4.21. Réunion publique : Présentation de l'étude de circulation – Mercredi 15 novembre 2023

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 20h30-22h
- Lieu : Espace culturel La Passerelle et sur le compte YouTube de la Mairie de Lentilly
- Nombre de participants : 100 environ
- Nombre de contribution :

4.22. Marche explorative pour la mise en place du plan de circulation - 9 mars 2024

- présence d'une cinquantaine de personnes.

4.23. Réunion publique : Présentation du projet d'arrêt du PLU – Mardi 4 juin 2024

- Publics cibles : tous les habitants
- Horaires : 19h00-21h30
- Lieu : Espace culturel La Passerelle et sur le compte YouTube de la Mairie de Lentilly
- Nombre de participants : 200 environ
- Nombre de contribution : non applicable

5. Analyse

5.1. Chiffres clés par thématique

Au total, la concertation a permis de recueillir 410 contributions sur les diverses actions mises en place dont :

- 11% dédiées à la Thématique 1 - Environnement, paysage et patrimoine
- 16% dédiées à la Thématique 2 - Activités économiques (commerce, tourisme, loisirs)
- 73% dédiées à la Thématique 3 - Habitat et foncier, dynamiques urbaines (mobilité, armature urbaine, dynamique spatiales, ...)

5.2. Analyse thématique « Environnement, paysage et patrimoine »

5.2.1. Energie

Pour 7% des contributeurs, la bonne gestion des ressources énergétique est apparue comme une nécessité, notamment en réduisant l'impact carbone de la ville à l'aide de :

- La réduction de l'utilisation du chauffage
- La réduction de l'utilisation de l'éclairage en utilisant des capteurs de mouvements dans les établissements publics ou recevant du public
- La mise en place de panneaux photovoltaïque pour créer une source d'énergie renouvelable et permettant d'alimenter les bornes de recharges électriques.

5.2.2. Espaces verts

Les espaces verts font partis des préoccupations les plus importantes des contributeurs, représentant 56% des contributions.

Les éléments mis en lumière sont :

- De préserver les parcs et les espaces verts pour lutter contre les îlots de chaleur et préserver l'aspect environnemental du territoire. Lorsque des espaces verts accueillent des espèces protégées, sédentaires et migratrices à préserver, certains contributeurs suggèrent d'abandonner les projets de construction ayant un impact trop fort sur la faune et la flore.
- De favoriser la végétalisation en ville en interdisant les coupes rases, en imposant des restrictions sur les corridors verts et les zones protégées, et en incitant à maximiser la végétalisation sur les bâtis (toits et murs végétalisés).
- De protéger la biodiversité en répertoriant les haies et arbres remarquables, ainsi que l'arrêt des remblais intempestifs et sauvages.
- De contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants en végétalisant les voies piétonnes, en améliorant l'intégration paysagère des zones artisanales, et favorisant la circulation des espèces animales sauvages.

5.2.3. Patrimoine

Pour 32% des contributeurs, le patrimoine architectural et paysager est un point à prendre en compte dans le cadre de la révision du PLU.

- Préservation du patrimoine architectural avec le recensement du patrimoine historique, tel que les ruines romaines, la conservation et la protection des châteaux et maisons bourgeoises de la commune datant d'avant 1940, et la mise en avant d'éléments architecturaux spécifiques.

- Préservation du patrimoine paysager en identifiant les arbres remarquables et en entretenant les paysages patrimoniaux.

5.2.4. Sensibilisation

En addition avec les préoccupations et solutions mentionnées, 5% des contributeurs suggèrent d'organiser des campagnes de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Cette solution aurait pour vocation à informer les habitants sur les bonnes pratiques à adopter mais aussi à sensibiliser les détenteurs de permis de construire à la préservation du patrimoine paysager.

5.3. Analyse thématique « Activités économiques » (commerce, tourisme et loisirs)

5.3.1. Services et équipements

Les services et les équipements représentent près de la moitié des contributions relevées par les contributeurs, soit 48%.

- Sport : 26% des contributeurs, et notamment les associations sportives, évoquent un besoin de développer les structures sportives. Un des points les plus soulevés a été la construction de davantage d'équipements avec la rénovation des structures actuelles qui sont pour bons nombres très dégradées ou ne satisfaisant plus les besoins des associations. De plus, certaines associations dont celle de basket et de tennis souhaitent proposer à leurs adhérents des dispositifs de sensibilisation au sport et au bienfait sur la santé.
- Education : Le manque d'infrastructure scolaires et de petite enfance représente 3% des préoccupations, signalant ainsi l'inquiétude des habitants quant à la croissance de la population au sein de Lentilly.
- Loisirs : Les espaces de loisirs et notamment les salles culturelles, sont sur-sollicitées pour 26% contributeurs. La population ainsi que les associations mettent en avant la nécessité de réaliser un état des lieux sur le taux d'occupation ainsi que la disponibilité des espaces publics dédiés aux loisirs. De plus, avec l'accroissement de la population, les associations s'interrogent sur l'évolution des offres d'équipements pour répondre aux besoins des nouvelles venues.
- D'autres éléments pour améliorer la qualité de vie ont été soulevé par 45% des contributions. En ce sens, une amélioration des équipements publics actuels sont souhaités notamment avec l'équipement des parcs publics avec des bancs et des éclairages pour les modes doux (pistes cyclables ou piétonnes). L'aspect professionnel a aussi été mis en lumière avec une demande d'espace de co-working ainsi que des espaces dédiés aux jeunes. Une mutualisation des équipements communaux peut également être envisagé pour faciliter la gestion de certains services et équipements.

5.3.2. Commerces, entreprises, industries

Pour 20% des contributeurs, il est essentiel pour la ville de répondre aux besoins des usagers et de dynamiser l'économie locale. De ce fait, il est proposé de :

- Développer de nouveaux commerces et de concentrer les commerces de première nécessité en centre-bourg.
- Le commerce se veut local et de proximité tout en s'assurant de la diversité des commerces.
- La mutualisation des fonciers constitue également une préoccupation majeure visant à créer un développement urbain harmonieux sans consommation excessive de parcelles foncières.

5.3.3. Activités agricoles

Pour assurer un développement agricole durable, 27% des contributeurs considèrent qu'il est crucial d'évaluer les terrains agricoles consommés, consommables et nécessaires à la bonne exécution de cette activité. En ce sens, plusieurs solutions ont été soulevées :

- Calculer les surfaces agricoles utiles et connaître les ambitions actuelles pour ces terrains
- Optimiser les zones d'activité existantes et les préserver pour faciliter l'accès des agriculteurs à leurs exploitations
- Utiliser le droit de préemption pour orienter les cultures en vivrier, tout en maintenant les circuits courts
- Compenser les zones agricoles consommées en réimplantant de nouvelles zones sur le territoire afin de diversifier les exploitations
- Préserver les fermes en centre bourg et retirer les chevaux des zones agricoles
- Déterminer les lacunes dans certaines filières agricoles, développer le maraîchage
- Renforcer le commerce local ainsi que les circuits courts
- Réévaluer et adapter les bâtiments agricoles

5.3.4. Activité touristique et loisirs

Même si les activités touristiques et de loisirs ne représentent que 6% des préoccupations, certains contributeurs mentionnent un manque d'animations et d'occasions de rencontre. Il a été suggéré d'organiser davantage de manifestations culturelles, de rencontres avec les nouveaux arrivants, et de développer les activités touristiques sur le territoire telle que le cyclo-tourisme. Une certaine inquiétude sur le développement des Airbnb interpelle également les contributeurs.

5.4. Analyse thématique « Habitat et foncier, dynamiques urbaines »

5.4.1. Réseaux et risques

Pour 1% des contributeurs, la thématique des dynamiques urbaines, de l'assainissement et du raccordement liés à la densification, sont des préoccupations récurrentes. La question des frais de raccordement de l'eau potable est également une problématique, en lien avec les nouvelles constructions sur le territoire.

5.4.2. Mobilité

La mobilité, thématique reprenant plusieurs catégories de réflexion, préoccupe 37% des contributeurs.

Traffic et circulation (26%)

Pour les contributeurs, la gestion du trafic en centre-ville nécessite des mesures pour réduire l'usage des voitures, y compris les véhicules agricoles, et proposer des alternatives comme les vélos et les bus. La sécurité routière est un enjeu majeur, avec des routes dangereuses près des écoles et des zones à sécuriser. Un nouveau plan de circulation est également essentiel pour fluidifier le trafic, en tenant compte des déplacements pendulaires et en améliorant l'accès dans les rues densifiées. Enfin, des infrastructures routières doivent être améliorées pour réduire les nuisances et garantir la sécurité des piétons et des usagers.

Plus précisément, voici quelques contributions :

Réduction et gestion du trafic en centre-ville :

- Volonté de réduire le trafic des voitures en centre-ville.
- Problème des véhicules agricoles.
- Propositions pour interdire les véhicules dans le centre bourg (sauf pour les PMR) et développer des alternatives de mobilité (vélos, bus).
- Incitations pour réduire l'utilisation des voitures par les habitants.

Sécurité routière :

- Dangereux du trafic vers le pont lié à la N7.
- D70 non sécurisée à proximité de l'école.
- Chemin de la Balmière risqué.
- Sécurisation nécessaire des zones telles que Chemin de la Rivoire, rue des Tanneries, et carrefour Tannerie-Pré Joly.
- Passage des voitures à 70 km/h sur la D7 dangereux pour les transports scolaires, piétons et cyclistes.

Planification et fluidification de la circulation :

- Besoin d'un nouveau plan de circulation pour fluidifier le trafic (référence à la Rue des Sports et à la N7).
- Complexité de réduire l'utilisation des véhicules pour le travail et le dépôt des enfants à l'école.
- Solutions pour faciliter l'accès des voitures dans les petites rues du centre bourg avec la densification de la population.
- Intégration des déplacements pendulaires dans la planification.

Amélioration des infrastructures routières :

- Besoin d'un nouveau plan de circulation sur la commune.
- Chemin du Bricollet et centre village surchargés de voitures.
- Fréquence de passage et nombre de véhicules sur la RN7.
- Voies de circulation étroites à proximité de la gare, difficiles pour les engins agricoles.
- Rétablissement d'une circulation à double sens sur le secteur de l'école Jeanne d'Arc pour améliorer la sécurité des piétons.

Stationnement (24%)

Selon les contributeurs, la gestion du stationnement dans la commune nécessite des solutions pour équilibrer le nombre de places disponibles et réduire le trafic en centre-ville. Les solutions doivent être adaptées à la fois pour les voitures, mais aussi pour les vélos, en développant les stationnements qui leur sont destinés. Il est alors essentiel pour les contributeurs d'augmenter le nombre de places de parking par logement et de créer des parkings en périphérie proches du centre-bourg, facilitant ainsi l'incitation à prendre les transports en communs ou les modes doux et à réduire le trafic en centre-bourg. La mise en place de parkings relais avec une tarification incitative et l'utilisation de badges pour gérer les stationnements peuvent aider à mieux organiser et contrôler l'usage des parkings et pour inciter l'utilisation de moyens de transport alternatifs, comme les vélos, grâce à des parkings sécurisés et des chemins piétons reliant les parkings stratégiques au centre. Des propositions spécifiques concernent aussi l'extension des parkings dans la zone du Charpenay et la réflexion sur les besoins futurs en cas de création d'un nouveau centre économique.

Modes doux (37%)

Les contributeurs ont essentiellement identifié un besoin de sécurisation et d'accessibilité des modes doux, notamment pour la marche (7%) et le vélo (12%). En ce sens, il est crucial de sécuriser les voies pour piétons et cyclistes avec des aménagements adaptés, des réductions de vitesse et une signalétique appropriée. La connectivité entre les hameaux et les points de desserte, tels que les arrêts de bus et les gares, doit être renforcée par des liaisons sécurisées. Il est également important de promouvoir l'intermodalité en faisant des gares des points centraux pour les modes doux et les transports en commun. La planification des cheminements actuels et futurs, ainsi que la collaboration avec les communes voisines, est nécessaire pour créer un réseau cohérent de déplacements doux. Enfin, le développement d'aires de covoiturage contribuera à mutualiser les transports et à réduire l'utilisation des véhicules individuels.

Transports en communs (13%)

Pour améliorer la mobilité à Lentilly, il est essentiel de coordonner les modes de déplacement avec les communes voisines et de développer des liaisons protégées, notamment entre Lentilly et La Tour de Salvagny. Le futur PLU devrait inclure des espaces dédiés aux arrêts de transports en commun dans chaque hameau et intégrer les lignes de bus 86 et 98 pour une meilleure couverture. La sécurité des arrêts de bus doit être renforcée avec des mesures telles que la réduction de la vitesse et une meilleure signalisation. Par ailleurs, la mise en place de navettes

pour relier les zones éloignées au centre et aux gares, ainsi que pour les personnes âgées, est nécessaire, avec une phase de test pour évaluer la demande. Développer des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) permettra également de faciliter les liaisons avec la Métropole sans créer de doublon avec le tram-train.

5.4.3. Habitat

Pour 9% des contributeurs, la gestion de l'habitat à Lentilly nécessite une approche équilibrée et diversifiée. Il est crucial de prévoir des logements sociaux bien situés, proches des infrastructures et axes de circulation, tout en incluant des options pour les seniors et des logements individuels accessibles. La mixité sociale doit être favorisée, avec une réflexion sur le pourcentage adéquat de logements sociaux et une visibilité sur les constructions en cours. La croissance démographique rapide exige une régulation et une anticipation des besoins futurs. Des mesures innovantes comme les baux emphytéotiques et l'aménagement de conteneurs peuvent contribuer à répondre aux défis de la spéculation foncière et de l'offre de logements. Enfin, la coordination avec les associations et la prise en compte des besoins réels de la population sont essentielles pour assurer une planification efficace et durable du développement résidentiel de Lentilly. Les contributeurs suggèrent notamment :

Localisation et types de logements sociaux :

- Prévoir des logements sociaux proches des infrastructures comme la gare, les pistes cyclables et les axes de circulation.
- Inclure des logements seniors ainsi que des logements individuels plutôt que des immeubles collectifs.
- Proposer la construction de lotissements accessibles à la primo-accession et d'habitats légers.

Mixité sociale et régulation de la croissance :

- Débat sur le pourcentage de logements sociaux à construire (25% vs. 50%).
- Besoin de visibilité sur la construction des logements depuis 2020 dans le cadre du contrat de mixité sociale.
- Préoccupations concernant la forte croissance de la population à Lentilly.
- Inclusion des différents publics dans les nouvelles propositions de logements pour favoriser la mixité sociale.

Développement durable et gestion foncière :

- Développer les baux emphytéotiques pour construire des logements sociaux tout en limitant la spéculation foncière.
- Utiliser des conteneurs aménagés pour loger des personnes.
- Encourager des projets de construction intergénérationnelle et d'habitats groupés et participatifs.

Coordination avec les besoins de la population et des associations :

- Besoin pour les associations de connaître l'évolution démographique pour mieux planifier leurs actions.
- Recenser les besoins réels en logements sociaux et évaluer la population actuelle dans le parc locatif social et privé.
- Prioriser l'accès des jeunes aux logements sociaux, même pour de courtes durées.

5.4.4. Urbanisme

Urbanisme globale (11%)

Pour les contributeurs, le plan d'aménagement urbain de Lentilly doit tendre à développer le centre-bourg en l'agrandissant et en renforçant ses liens avec les communes voisines. Il doit prévoir également un renouvellement urbain ciblé, notamment près des axes routiers pour faciliter les déplacements. L'accent est mis sur une urbanisation respectueuse de l'environnement, en préservant un équilibre entre bâti et espaces verts. Selon eux, une concertation avec les habitants des communes avoisinantes devrait être envisagée afin d'optimiser l'urbanisation du territoire. Des réflexions prospectives sont suggérées pour certains quartiers, notamment le "triangle La Glaize", en vue d'y intégrer des équipements tels qu'une école maternelle avec crèche. La réduction de l'usage de la voiture est aussi encouragée. En parallèle, des mesures de dissuasion du trafic sont suggérées dans le centre-bourg. La préservation des zones des hameaux est également mentionnée en vue de limiter la densification et préserver l'environnement. Enfin, le développement autour des gares est mentionné, notamment vers la gare du Charpenay, avec un focus sur des activités adaptées à son potentiel de croissance.

Cadre de vie (1%)

Pour les contributeurs, le cadre de vie est un aspect non négligeable dans le cadre de la révision du PLU. L'identité de « village rural » doit être conservée et donc limiter la bétonnisation. De plus, le respect des distances de constructions entre chaque bâti et le visuel des nouvelles constructions doivent être adaptés afin de gêner aucun habitant (pollution visuelle ou sonore) et offrir un cadre de vie agréable.

Style architectural et matériaux (6%)

Les contributeurs mettent l'accent sur plusieurs éléments clés du style architectural et des matériaux pour préserver le patrimoine et l'environnement. Pour limiter l'emprise au sol, les contributeurs proposent une surélévation des bâtiments, ainsi que des critères architecturaux permettant de préserver des bâtisses esthétiques. L'isolation phonique à proximité des centres d'exploitation et des axes de déplacements est une priorité, favorisant ainsi le confort des habitants. Une incitation à la végétalisation du bâti est également suggérée avec la rénovation de bâtiments et l'utilisation de matériaux sobres pour une construction durable et respectueuse. Le respect de l'environnement et de l'architecture locale est souligné, avec une demande spécifique pour des habitations bioclimatiques intégrées au paysage rural.

Densification (13%)

Les contributeurs aspirent à un développement urbain harmonieux qui préserve l'identité et l'âme de leur ville. Ils souhaitent une densification raisonnée, répartie de manière équilibrée sur la commune, tout en évitant une bétonnisation excessive et en préservant les espaces naturels. Pour eux, il est essentiel que la densification se fasse près des services et équipements existants, favorisant ainsi la proximité et la convivialité entre les habitants, en particulier les jeunes et les familles. Ils souhaitent également que cette densification soit régulée et encadrée par des règles claires, afin de maintenir l'harmonie architecturale et le caractère rural de Lentilly. En outre, ils appellent à renforcer le rôle du bâti existant et à limiter les constructions à proximité des exploitations agricoles pour préserver la tranquillité et la qualité de vie des habitants. En somme, les contributeurs aspirent à un développement urbain respectueux de leur cadre de vie, favorisant la convivialité, la préservation de l'environnement et le maintien de l'identité rurale de Lentilly.

Foncier (2%)

Le foncier représente un léger point abordé par les contributeurs. Ces derniers suggèrent une optimisation et une réutilisation de ce dernier afin de réduire sa consommation. De plus, les coûts du foncier étant élevé sur le territoire, les contributeurs souhaiteraient une révision de ces tarifs afin de permettre à la jeune population de rester vivre sur le territoire.

Zonage et réglementation (2%)

Pour certains contributeurs, la réglementation du zonage serait à revoir, permettant ainsi un plus large développement de certaines zones, notamment au niveau des hameaux. Les zones évoquées sont les suivantes :

- Corriger le règlement des zones Ud concernant l'assainissement
- Prévoir une réévaluation du C.E.S pour les hameaux
- Conserver le POS précédent pour répondre aux besoins de logements
- Permettre un changement d'affectation des anciens bâtiments des zones A et N

Zonage (17%)

Les contributeurs expriment plusieurs préoccupations et propositions pour le futur Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ils souhaitent notamment une stabilité du zonage pour assurer la pérennité du fermage et éviter les changements brusques de zones constructibles. Ils proposent également de rétablir une Surface Hors Œuvre Nette (SHON) pour limiter la surface construite par rapport à celle du terrain. La valorisation de l'assainissement collectif est également mise en avant, avec une différenciation des droits à construire entre les zones équipées et non équipées. Les contributeurs s'interrogent aussi sur la requalification de certains secteurs, comme les Tanneries, en zone industrielle tout en préservant les espaces agricoles. Ils demandent également des clarifications sur le reclassement de certaines parcelles, ainsi que sur les critères de zonage des parcelles agricoles. Enfin, ils expriment des préoccupations concernant les extensions de

constructions existantes, les hauteurs des bâtiments, ainsi que la préservation des espaces verts et des zones naturelles.

Modification individuelle du zonage (44%)

Pour 44% des contributions relatives à la thématique de l'urbanisme, les contributeurs se soucient de la modification de zonage de leur passerelle, notamment de voir leur terrain devenir non constructible. De plus, de nombreuses demandes ont été réalisées afin de modifier ou réévaluer leurs parcelles, notamment de les voir devenir constructibles pour les générations suivantes (transmission du terrain à leurs enfants).

Divers (4%)

Les contributeurs soulèvent un manque de communication et d'information concernant la révision du PLU. Pour bon nombre d'entre eux, cette révision est complexe et ils ne saisissent pas son intérêt. Une autre partie des contributeurs souhaiterait aborder un regard plus transparent quant à l'avancement des projets du PLU notamment quant à la création des logements, au développement de la circulation, à la densification et au respect de l'environnement. De plus, le PLU se doit d'être évolutif afin de répondre aux besoins changeants de la population.